



JOURNAL MUNICIPAL du 4^o trimestre 2014 DE **La ROCHETTE**



Le mot de Mme le Maire.

Le journal municipal est présenté sous une nouvelle forme ; nous espérons que cette nouvelle formule, plus concise sera plus attractive, plus intéressante.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui œuvre à améliorer notre quotidien, sans oublier bien sûr notre secrétaire Guy, cheville ouvrière de notre commune.

Au cours des 6 derniers mois, nous avons déclenché des chantiers d'importance et effectué le suivi des dossiers en cours, tout en assurant les affaires courantes. Tout n'est pas terminé mais nous travaillons pour faire aboutir les dossiers.

A ce propos, je tiens à adresser un grand merci à tous les partenaires extra-communaux qui nous ont aidés et nous aident dans cette lourde tâche : les maires de la CCVA et en particulier M. Joël BONNAFFOUX, également le conseiller Général du Canton, ainsi que les différents services de l'État.

Une pensée émue pour M. Jean-Yves DUSSERE, trop tôt disparu, qui mettait toute son énergie pour aider notre commune.

Bonne et Heureuse Année 2015 à Toutes et Tous.

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES REYNARDS

Suite à la demande de plusieurs habitants de la Rochette, des travaux en vue de sécuriser le carrefour de la voie Communale N°4 du REYNARD et de la DR 314 ont été effectués. La commune a dû acquérir 114 m² de terrain à Mr et Mme RISPAUD Roger au lieu dit « les Contes » au prix de 0,50 € le m², soit un total de 57€, hors frais de notaire, à la charge de la Commune. Suite à l'appel d'offre, seulement deux entreprises ont répondu :

La Routière du Midi et Ets Colas Midi-Méditerranée. C'est l'entreprise de La Routière du Midi qui a été retenue. Afin de financer ces travaux une demande de subvention a été obtenue auprès du Conseil Général de Hautes-Alpes. Le plan de financement est le suivant :

Travaux hors taxe : 22 936 €

Subvention de Conseil Général : 12 615 €

Autofinancement : 10 321 €



SÉCURITÉ

Sécurisation du Lotissement de La Fonze :
Pose d'un panneau STOP à la jonction de la RN 94 limitation de vitesse à 30km/h, et mise en place de ralentisseurs inversés dans le lotissement.



Réimpression des marquages au sol de la signalisation dans la traversée du Pont Sarrazin.

C'est l'entreprise Midi-traçage qui a réalisé les travaux pour un montant de 5 230,56€ TTC.



Suite au non respect des priorités au niveau du village de La Rochette, un panneau de priorité à droite sur la D14 au niveau du croisement avec la D314 en direction de Gap a été mis en place.



Pour une meilleure visibilité à la jonction du chemin des Reynards sur la RN 94, 2 balises de sécurité ont été mises en place.



LE CHEMIN DES REMOUROUX

Une proposition à l'amiable d'achat des 188 m² nécessaires au raccordement pour la continuité de la voirie devant le bâtiment de la famille GARNIER (SIC DIV) a été faite le 30 octobre 2014, au prix fixé par les Domaines, Soit à 16,50€ le m². Les membres de la SCI ont trois mois pour répondre.

PLU

Un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est la clé de voute du PLU, a été réalisé ; il a été présenté lors d'une réunion publique le 14/11/2014, afin de préciser les limites d'actions imposées par l'État et le SCOT (Schéma Cohérence Territoriale).
Ce PADD est consultable en mairie.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis de construire (bâtiment artisanal) est accordé à ANDRÉ Jean-Claude SAS le 06/08/2014
Déclaration préalable (extension garage) accordée à LANOY Christophe le 26/08/2014
Permis de construire (bâtiment agricole) en cours d'instruction pour Gaec des Roubis
Demande d'annulation du permis de construire (une maison) déposée par BRENIER Bernard

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS



ENTRETIEN

L'entretien du cimetière, des abords de l'église de la Mairie et de l'école de Petit Lara a été régulièrement effectué par l'entreprise ROUGNY ; de même que la coupe d'arbres qui menaçaient de tomber au lieu dit Oriac (travaux commandés en 2013).

ÉLAGAGE

Les travaux d'élagage des arbres devant l'église ont été effectués fin octobre 2014 par l'entreprise Arbres et Techniques au tarif de : 1 291€ TTC (les seuls à avoir répondu à l'appel d'offre)



DÉBROUSSAILLAGE

Comme chaque année le débroussaillage des chemins communaux a été effectué par le Syndicat Intercommunal Chorges, un oubli a été fait au niveau du chemin dit Du Collet, ce tronçon sera donc débroussaillé la prochaine fois.

A savoir que depuis le début 2014 l'entretien des bords des routes départementales dans la traversée des villages et de la RN 94 est à la charge de la commune.

PLU

Un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est la clé de voute du PLU, a été réalisé ; il a été présenté lors d'une réunion publique le 14/11/2014, afin de préciser les limites d'actions imposées par l'État et le SCOT (Schéma Cohérence Territoriale).
Ce PADD est consultable en mairie.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis de construire (bâtiment artisanal) est accordé à ANDRÉ Jean-Claude SAS le 06/08/2014
Déclaration préalable (extension garage) accordée à LANOY Christophe le 26/08/2014
Permis de construire (bâtiment agricole) en cours d'instruction pour Gaec des Roubis
Demande d'annulation du permis de construire (une maison) déposée par BRENIER Bernard

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS



ENTRETIEN

L'entretien du cimetière, des abords de l'église de la Mairie et de l'école de Petit Lara a été régulièrement effectué par l'entreprise ROUGNY ; de même que la coupe d'arbres qui menaçaient de tomber au lieu dit Oriac (travaux commandés en 2013).

ÉLAGAGE

Les travaux d'élagage des arbres devant l'église ont été effectués fin octobre 2014 par l'entreprise Arbres et Techniques au tarif de : 1 291€ TTC (les seuls à avoir répondu à l'appel d'offre)



DÉBROUSSAILLAGE

Comme chaque année le débroussaillage des chemins communaux a été effectué par le Syndicat Intercommunal Charges, un oubli a été fait au niveau du chemin dit Du Collet, ce tronçon sera donc débroussaillé la prochaine fois.

A savoir que depuis le début 2014 l'entretien des bords des routes départementales dans la traversée des villages et de la RN 94 est à la charge de la commune.

CAPTAGE DES SOURCES

Le bureau d'études COHÉRENCE chargé du dossier administratif a rendu les conclusions de son étude :

« La commune a obligation de faire un périmètre de protection autour de tous ses captages d'eau potable. Ces périmètres sécurité ont pour but de limiter la présence d'animaux dans les zones d'infiltration des eaux afin de réduire tout risque de pollution.

Un débroussaillage complet sera nécessaire à l'intérieur de chaque captage afin d'éviter que les racines ne détériorent ou ne bouchent les drains.

Suite aux doutes exposés par Mme la mairie auprès du bureau d'études COHÉRENCE, l'ARS (agence Régionale de Santé) est venue sur place, afin de voir l'ampleur des zones qui sont susceptibles d'être « bloquées » par les futurs périmètres de sécurité. Avant tous travaux la commune doit obtenir la maîtrise foncière des terrains qui sont compris dans ces périmètres. Ils appartiennent pour partie à des particuliers.



RÉSEAU D'EAU POTABLE

Un bureau d'études spécialisé réalise un descriptif détaillé de notre réseau d'eau potable, (repérage de vannes, fuites éventuelles).

Une subvention auprès de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50% a été obtenue.

Financement prévisionnel HT : Agence de l'Eau : 2 915€ ; autofinancement : 2 915 €

ASSAINISSEMENT

EAUX USÉES

Depuis plusieurs années une partie des foyers de la commune de La Rochette est raccordée à la station d'épuration de Gap.

Le contrat arrivant à terme, une nouvelle convention a été signée pour 10 ans, avec possibilité de reconduction limitée.

Attention les eaux pluviales ne doivent pas être rejetées dans le réseau des eaux usées.

SPANC (Service Public d'assainissement Non Collectif) :

Ce service doit être mis en place dans les zones non éligibles aux égouts collectifs.

Le SPANC est nécessaire pour lutter contre la pollution liée aux fosses septiques défectueuses. A ce titre, la responsabilité de La Commune est engagée.

Plusieurs étapes sont nécessaires :

- Diagnostic initial : visite de chaque fosse septique et compte-rendu de cette visite (cela a été fait fin 2012 début 2013 dans le cadre du schéma directeur d'assainissement).

- Élaboration d'un règlement (par l'équipe municipale et le Conseil Général), qui sera transmis à chaque propriétaire avec le diagnostic de fonctionnalité de la fosse.

- A chaque propriétaire l'obligation de mettre son installation aux normes par rapport aux remarques faites par le bureau d'études. Pour ces travaux, une aide financière est accordée, sur simple demande, aux services du Conseil Général.

- Une visite de contrôle des installations sera effectuée environ tous les 10 ans.

Pour toute transaction immobilière (vente d'un bien immobilier, nouvelle construction) le certificat de conformité sera exigé

PROJET DE RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT COMMUNAL :

Suite à la délibération n°20 du 04/07/2013, le conseil Municipal a décidé la déconstruction et reconstruction du bâtiment Communal. Mme le Maire présente aux conseillers l'avant projet définitif et précise qu'une demande de subvention doit être adressée au Conseil Général, au du Conseil Régional et à l'État (préfecture) sur la base du plan de **financement estimatif** :

Dépenses estimées :

Travaux	645 250 € HT
Équipement	21 000 € HT
M.O	56 000 € HT
Frais études	12 030 € HT
contrôle tech CSPS	6 700 € HT
Publicité reproduction	5 000 € HT

TOTAL **745 980 € HT**



Recettes Estimées :

Conseil Général, Régional, État : 80% soit 596 784 € HT et un Autofinancement de 20% soit 149 196 €

Après délibération le Conseil Municipal décide par 8 voix pour, 2 contre et 1 absent:
D'approuver le plan **estimatif** de financement et de présenter un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'État.
Il est également décidé, après discussion, d'attendre le montant des subventions obtenues, pour décider de la poursuite ou de l'arrêt du projet ; car il est hors de question de gréver lourdement le budget la commune.

PÂTURAGES COMMUNAUX

La commune de La Rochette dispose de plusieurs parcelles qui sont louées comme pâturages aux exploitants agricoles de la commune pour une durée de 5 ans.

Les pâturages communaux sont attribuables :

- Aux exploitants agricoles dont le siège social se trouve sur la commune de La Rochette.
- Aux futurs exploitants agricoles qui peuvent justifier d'un parcours d'installation en cours

avec un siège social sur la commune de La Rochette.

Un courrier a été envoyé à tous les exploitants agricoles éligibles

Dix agriculteurs ont répondu à cette proposition :

ALBRAN Jérôme, GAEC du Chapeau de Napoléon,
GAEC des Roubis, GARNIER Lucie, HERMITTE Célia,
MICHEL Ludovic, OLLIVIER Isabelle, VICENTE Marie Antoinette,



PROJET VENTE TERRAIN

Mr RISPAUD Roger a demandé à la commune de La Rochette d'acquérir 288 m² de terrain communal lieux-dits ORIAC et FRACHAME « pour la création d'un chemin d'accès à sa parcelle AK451 ». Une demande a été faite auprès d'un géotechnicien afin d'avoir la certitude que le réservoir d'Oriac présent à proximité ne risque pas d'être fragilisé par la création et l'utilisation de ce chemin. Suite à cette démarche, il a été confirmé qu'il n'y avait aucun risque car ce réservoir n'est pas totalement enterré. Afin de finaliser la cession de ces 288 m² de terrain, une estimation a été faite par les domaines pour un tarif de 0,50 € le m², soit pour un total de 144€ HT.
Mr et Mme RISPAUD Roger prendront à leur charge les frais de notaire.
Cette vente n'est toujours pas conclue.

EMPLOYÉ COMMUNAL (agent contractuel) :

Le 01 décembre 2014, a été signé un contrat de renouvellement de Mme DURAND Simone comme agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de services de 5 heures pour l'entretien ménager des bâtiments communaux.

Le contrat initial étant arrivé à son terme au 30/11/2014. (contrat qui ne pourra excéder six ans).

Bureau Atelier CHADO

la SARL Atelier CHADO a travaillé sur plusieurs dossiers communaux administratifs importants. La plupart de ces dossiers sont toujours en cours, afin de les mener à terme dans de bonnes conditions, il est proposé de renouveler pour un an la convention avec la SARL Atelier CHADO. Après délibération le conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention avec la société SARL Atelier CHADO pour un an à partir du 01/01/2015.

La mission s'exercera sous forme de vacations suivant un prix horaire unitaire de 40 € HT.

CONTRAT D'ASSURANCE

Suite à une renégociation, le contrat d'assurance multirisques communal a été signé avec la caisse d'assurance GROUPAMA, la date terme du contrat a été fixée au 31/12/2017.

Ce contrat est résiliable à chaque échéance annuelle par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

FISAC

(Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce)

Le FISAC a vocation à développer économiquement notre intercommunalité, La Rochette est concernée par l'étude signalétique.

Subvention municipale SPA Sud Alpine

Une subvention de 382,63€ a été abribuée à la SPA Sud-Alpine (soit 0,83 € par habitant).

LOISIRS et ACTIVITÉS CULTURELLES

COLIS DE NOËL

Comme chaque année, un colis pour les fêtes de fin d'année a été distribué aux seniors.

Cette année, nous avons privilégié les producteurs locaux. (alpes traiteur, épi d'or, la cave vinicole de Valsertes.....)

SPECTACLE DE CHAILLOL

Sur proposition de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance un spectacle est prévu le 26 juin 2015 à la Rochette.

LOISIRS ROCHETINS

Les Membres des LOISIRS Rochetins ont clôturé l'année 2014 avec le passage du Père Noël, un après-midi tout en musique qui a été très appréciée par les enfants et leurs parents.

Il est temps de penser à l'année 2015, toutes les personnes qui souhaiteraient faire partie de l'association pour donner un peu de leur temps et de leur motivation seront les bienvenus au sein Des Loisirs Rochetins.

Afin de faire perdurer des moments d'amitié et de convivialité, RENDEZ VOUS à l'assemblée Générale qui aura lieu courant février.

Un courrier sera distribué très prochainement.

ÉTAT CIVIL



ALBRAND Emily le 29/10/14

PONS Charly le 2/12/14

LAGIER Lexane le 8/12/14



Mme BUTHION Henriette

Mr CLEMENT Paul

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Le secrétariat de Mairie est ouvert du mardi au vendredi de 9h15 à 11h30
Rencontre avec Madame le Maire
sur Rendez vous / voir avec le secrétaire

Téléphone/ Fax de la Mairie : **04.92.52.37.59**
adresse e-mail : villagelarochette@wanadoo.fr
Site internet : la-rochette.valleedelavance.com

Location de la salle Polyvalente :

Contactez Mme DURIF Marlène au 06.82.42.40.29
ou en cas d'absence Mr CARRET au 06.58.17.97.23

Tarifs location :

habitant de la commune 50 € l'été et 80 € l'hiver
personne hors commune 80 € l'été et 155 € l'hiver
Un chèque de caution sera demandé.